

Conditions Générales de Vente 2besign.com

1. Objet

Le Vendeur est défini ci-dessous comme étant la société 2besign.com., le Client est défini ci-dessous comme étant la société ou la personne signataire et acceptant les présentes conditions de vente. Les conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive à toutes les ventes conclues par 2besign.com, SARL au capital social de 6 000 € dont le siège social est situé 41 chemin de champlong 69450 ST CYR AU MONT D'OR (téléphone :04 78 28 14 65; Adresse électronique : contact@2besign.com, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 50886440200013) auprès des Clients professionnels exclusivement, c'est-à-dire toute personne physique ou morale agissant dans le cadre de son activité professionnelle ou commerciale.

2. Acceptation de nos conditions

Le seul fait de passer une commande ou d'accepter une offre du Vendeur comporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Toutes autres conditions n'engagent le Vendeur qu'après confirmation écrite de sa part. Les renseignements donnés sur les catalogues, listes de prix, sites Internet, notes, etc. ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent, à ce titre, être modifiés par le Vendeur sans préavis. Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par 2besign.com, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures. Le préposé, le collaborateur, le conjoint, tout membre de la famille ou toute autre personne agissant pour le Client le représentera et sera supposé disposer du mandat requis pour l'engager à l'égard de 2besign.com.

3. Commande

Les commandes adressées directement par le Client ou qui sont transmises par les agents représentants du Vendeur n'engagent le Vendeur que lorsqu'elles ont été acceptées par écrit. Toutes modifications des commandes et toutes conditions accessoires ou dérogoires quant à l'objet et aux modalités de la vente ne sont valables que dans la mesure où elles figurent dans l'offre, le devis ou la confirmation faite par le Vendeur. Toute offre de vente s'entend sous réserve des stocks disponibles. Toute clause émanant du Client, non acceptée par écrit par le Vendeur qui serait en opposition avec les présentes conditions générales ou particularités définies dans l'offre de prix sera considérée comme nulle. A partir du moment où le Client a validé sa commande, il est considéré comme ayant accepté, en connaissance de cause et sans réserve, les produits, les prix et les quantités proposés à la vente et commandés. Le contrat de vente ainsi formé est constitué, par ordre décroissant de valeur juridique, des documents suivants : 1- les présentes conditions générales de vente; 2- le bon de commande mis à la disposition du Client par 2besign.com et validé par le Client, s'il existe ; 3- le devis transmis par 2besign.com, contresigné par le Client et renvoyé à 2besign.com par fax ou par courrier, s'il existe; 4- le bon de commande papier ou électronique transmis par le Client selon les modalités de son choix, s'il existe.

4. Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de l'établissement du devis par 2besign.com. Les marchandises sont facturées au prix convenu lors de l'établissement du devis dans la limite des conditions économiques générales (taxes, taux de change,...), au moment de la livraison. Tous les prix s'entendent nets en euros, hors taxes, frais d'emballage, de transport et d'assurance fret non compris, départ entrepôt du Vendeur. Les prix indiqués sur les devis sont valables 1 semaine à compter de la date d'établissement du devis par 2besign.com ; Au-delà de ce délai, 2besign.com ne peut garantir la validité du devis et il appartient au Client de vérifier auprès de son conseiller les nouvelles conditions. 2besign.com s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment et sans préavis. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués sur le devis dans la limite de la durée de validité de celui-ci. Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que 2besign.com serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par le Client de certaines prestations. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

5. Modalités de paiement

Sauf conditions particulières expressément écrites ou conditions spécifiques accordées au Client, les paiements doivent être exécutés par mandat, chèques, virement dès réception du Bon de Commande signé par le Client par 2besign.com. Toute somme payée par le Client préalablement à la livraison constitue un acompte sur le prix de vente définitivement dû par le Client. En cas de paiement échelonné, expressément accepté par le Vendeur, le non-paiement d'une seule échéance à son terme rendra immédiatement exigible la totalité du prix, quelles que soient les conditions convenues antérieurement même si les échéances ont donné lieu à l'établissement de traites acceptables; il en sera de même en cas de vente, de cession, de remise en nantissement ou d'apport en société de son fond de commerce par l'acheteur. Le Vendeur peut retenir la livraison des marchandises concernées jusqu'à la représentation de la garantie du paiement.

6. Escompte

Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera autorisé par 2besign.com.

7. Retard de paiement

Tout règlement après la date de paiement fixée pourrait donner lieu à la facturation de pénalités sans qu'une mise en demeure préalable de l'acheteur soit nécessaire. Le montant de ces pénalités serait au moins équivalent à celui qui résulterait de l'application d'un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'application des pénalités, sans que cette clause n'exclue des dommages et intérêts complémentaires. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant hors taxes de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix. Le Client ne peut jamais, au motif d'une réclamation formulée par lui, retenir la totalité ou une partie des sommes dues par lui, ni opérer une compensation. Lorsque le Client est en retard de paiement total ou partiel d'une échéance à son terme, le Vendeur peut de ce seul fait et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, immédiatement suspendre les livraisons, sans que le Client ne puisse réclamer des dommages et intérêts au Vendeur. En cas de recours par la voie contentieuse, le Vendeur est en droit de réclamer au Client le remboursement des frais de toute sorte liés à la poursuite.

8. Clause résolutoire

En cas de non-respect de l'une des obligations du Client par celui-ci, la vente sera résiliée de plein droit et les marchandises seront restituées au Vendeur si bon lui semble, sans préjudice de tous dommages et intérêts que le Vendeur pourrait faire valoir à l'égard du Client, sous un délai de 48 heures après la mise en demeure reste sans effet.

9. Clause pénale

En cas de non-paiement du solde du prix à l'échéance, le débiteur est redevable en plus de ce solde, d'une indemnité correspondant à 10% du solde impayé. Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable, du seul fait du non-respect de la date d'échéance par le débiteur.

10. Clause de réserve de propriété et Transfert des risques

Le transfert de propriété des marchandises livrées au Client n'interviendra qu'après paiement intégral du prix en principal et accessoire ou l'encaissement des traites acceptées ou d'autres titres émis aux fins de règlement du prix. L'inexécution par le Client de ses obligations de paiement, pour quelque cause que ce soit, confère au Vendeur le droit d'exiger la restitution immédiate des marchandises livrées aux frais, risques et périls du Client. Le Client s'engage, pour le cas d'une procédure de redressement judiciaire affectant son entreprise, à participer activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont le Vendeur revendique la propriété. A défaut, le Vendeur a la faculté de faire constater l'inventaire par huissier de justice aux frais du Client. Le Vendeur pourra interdire au Client de procéder à la revente, la transformation ou l'incorporation des marchandises en cas de retard de paiement. Pour garantir les paiements non encore effectués et notamment le solde du compte du Client dans les écritures du Vendeur, il est expressément stipulé que les droits relatifs aux marchandises livrées mais impayées se reporteront sur les marchandises identiques en provenance du Vendeur en stock chez le Client, sans qu'il soit besoin d'imputer les paiements sur une vente ou livraison déterminée. Le transfert des risques de perte, vol, détérioration, de destruction et de tous dommages pouvant être occasionnés aux produits ou provoqués par ceux-ci sera réalisé dès livraison desdits produits par le Client.

11. Livraison

Le matériel est toujours considéré comme vendu, réceptionné et accepté dans les établissements de 2besign.com. Les risques et périls du transport (perte, détérioration ou vol) sont à la charge du Client. En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, il appartient au Client de faire les réserves d'usage auprès du transporteur pour conserver ses droits dans les délais légaux.

La livraison est effectuée soit par la remise directe de la marchandise au Client, soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention du Client, soit par remise des marchandises à un transporteur, soit au lieu indiqué par le Client sur le bon de commande. Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts ou à l'annulation de la commande.

Dans tous les cas, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le Client est à jour de ses obligations envers le vendeur quelle qu'en soit la cause.

12. Conformité

A défaut de réserves expressément émises par le Client lors de la livraison, les produits délivrés par 2besign.com seront réputés conformes en quantité et qualité à la commande. L'acheteur disposera d'un délai de 7 jours à compter de la livraison et de la réception des produits commandés pour émettre, par écrit, de telles réserves auprès de 2besign.com. Passé ce délai, la réclamation ne sera plus prise en considération. 2besign.com s'engage à faire tout son possible afin de remplacer dans un délai raisonnable et à ses frais, les produits livrés dont le défaut de conformité aura été dûment prouvé par l'acheteur. Toutefois, dans le cas des produits ayant fait l'objet d'une adaptation aux besoins spécifiques du client, notamment d'un marquage, 2besign.com ne pourra remplacer l'objet que par un objet similaire (mêmes caractéristiques techniques), sans adaptation (en particulier, sans marquage).

13. Garantie

Les produits sont garantis par le constructeur (à défaut, par 2besign.com) contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 12 mois à compter de la date de livraison, sauf pour des conditions particulières expressément signifiées. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. La garantie du vendeur est limitée à la réparation, au remplacement ou à un remboursement en valeur des marchandises reconnues défectueuses par le Vendeur, en tenant compte de l'usage qui en a été fait et ceci au libre choix du vendeur. Les articles d'une valeur unitaire inférieure à 10 € H.T. ne sont garantis que pendant une durée de 6 mois à compter de la date de livraison. Le Vendeur s'engage uniquement à assurer le remplacement des pièces défectueuses et la réparation des dommages des marchandises fournies au Client par ses soins. La garantie ne couvre donc pas les frais de main d'oeuvre, ni ceux qui résultent des opérations de démontage, de remontage et de transport, sauf dans le cas de l'échange standard. Sous réserve des dispositions légales, la responsabilité du Vendeur est strictement limitée aux obligations définies aux présentes conditions ou, le cas échéant, aux conditions expresses.

Dans le cas où le Client retournerait des produits qui n'ont pas été fournis par le Vendeur, celui-ci ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des dommages matériels et immatériels qui interviendraient au cours du dépannage. Le Vendeur ne peut être responsable au titre de la garantie des pannes ou dommages résultant directement ou indirectement dans les cas suivants :

- Tout entreposage sans protection ou prolongé.
- Toute négligence, erreur de raccordement ou de manipulation, entretien et usage d'équipement non-conforme aux spécifications techniques du Vendeur ou du fabricant ou, plus généralement une utilisation défectueuse ou maladroite.
- Tout ajout de dispositif complémentaire ou accessoire de l'équipement ou utilisation de toutes pièces nécessaires pour l'exploitation de l'équipement non conformes aux spécifications techniques du vendeur ou fabricant.
- Toute modification ou transformation mécanique, électronique, électrique ou autres apportées à l'équipement ou à ses dispositifs de raccordement par toute tierce personne.

En cas de faillite ou impossibilité de fourniture du constructeur, le Client ne peut se retourner contre le Vendeur. 2besign.com ne pourra être tenue pour responsable, de tous dommages indirects qui pourraient survenir du fait de l'achat des produits ou de toutes pertes de données. 2besign.com ne garantit le Client, au titre des vices cachés pouvant affecter les produits livrés, que dans le cadre d'un remplacement des produits défectueux, ou des pièces les rendant impropres à leur usage, sans pouvoir être considéré par l'acheteur comme responsable des éventuelles conséquences dommageables que ces vices cachés auraient pu entraîner. Par ailleurs, dans le cas des produits ayant fait l'objet d'une adaptation aux besoins spécifiques du Client, notamment d'un marquage, 2besign.com ne pourra remplacer l'objet que par un objet similaire (mêmes caractéristiques techniques), sans adaptation (en particulier, sans marquage).

14. Propriété intellectuelle

2besign.com propose aux Clients la réalisation de marquages particuliers. Le Client fournit à 2besign.com les fichiers nécessaires à la réalisation de ce marquage et garantit 2besign.com être titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les images, noms, logos, dessins, etc. qu'il demande à 2besign.com d'apposer sur les produits achetés. En cas de réclamation ou de poursuite résultant de la contrefaçon, le Client prendra à sa charge tous les frais liés à cette procédure ainsi que les condamnations prononcées et indemniserà 2besign.com de toute perte ou dommage - comprenant mais ne se limitant pas aux frais d'avocats - associés à une telle plainte, procès ou procédure. Le Client s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle de 2besign.com mais également ceux d'autrui. Il est rappelé que le piratage nuit à la création artistique.

15. Limitation de responsabilité

Sous réserve des dispositions légales impératives, la responsabilité totale et cumulée de 2besign.com, quelle qu'en soit la cause, est limitée au montant payé par le Client au Vendeur au titre de la commande concernée.

En aucun cas, les préjudices indirects et/ou immatériels ou moraux, et notamment les préjudices financiers ou commerciaux tels que perte de bénéfice, perte de commande, perte d'exploitation, perte de données, manque à gagner, atteinte à l'image, ainsi que les préjudices de même nature résultant d'une action en réclamation dirigée contre 2besign.com par le Client du fait des dommages subis par un tiers, n'ouvriront droit à réparation de la part de 2besign.com.

16. Force majeure

La responsabilité de 2besign.com ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure ou d'événements tels que lock-out, grève, arrêt de travail total ou partiel dans les établissements du Vendeur ou chez ses fournisseurs, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, interruption ou retard dans les transports, mesures légales ou administratives empêchant, restreignant, retardant ou interdisant la fabrication ou l'importation de la marchandise. Le vendeur tiendra le Client au courant en temps opportun, des cas et des événements ci-dessus énumérés.

17. Informatique et liberté

Les données personnelles transmises à 2besign.com sont utilisées dans le but d'accomplir au mieux son activité. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour toute demande, adressez-vous à : 2besign.com désabonnement 41 chemin de champlong 69450 ST CYR AU MONT D'OR.

18. Tribunal compétent

A défaut de règlement amiable, les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat, seront soumis à la médiation conformément au règlement de médiation du CMAP auquel les parties déclarent adhérer.

En cas d'échec de la médiation, tous différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable, seront soumis à la juridiction du Tribunal de Commerce de LYON dans le ressort duquel se trouve le siège du vendeur, quelles que soient les conditions de vente et le mode de paiement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs, le Vendeur se réservant le droit de saisir le Tribunal territorialement compétent dont relève le siège du Client. Le présent contrat est régi par la loi française. L'application de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises est expressément écartée.
